

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2019
DE 9 H30 à 12 H 00

Délibération N° 2019 – 02



Objet : Retrait de la délibération n°2018-29 « Contrat Transactionnel sur le marché Conduent n°2015-083 ».

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 06 Février 2019, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités du 20 Décembre 2018,

Vu la délibération N° 2013 - 07 approuvant le projet de centrale billettique et information voyageurs,

Vu la délibération N° 2014 - 03 qui décide la réalisation de la centrale billettique et information voyageurs,

Vu le marché N° 2015 - 83 relatif à la mise en œuvre, l'hébergement, l'exploitation technique et la maintenance du dispositif fédérateur d'information voyageurs et billettique du nord-Pas de Calais-centrale SMIRT attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2015 à Xerox,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019,

Vu le Budget Primitif 2019 voté ce jour,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu le courrier du contrôle de légalité en date du 27 août 2018, demandant le retrait de la délibération N°2018 – 29,

DECIDE

Le retrait de la délibération N°2018 - 29 portant sur le Contrat Transactionnel sur le marché Conduent n°2015-083 ».

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités à signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN

